

**Cleat<sup>MD</sup>**

Herbicide Sélectif

GRANULÉS MOUILLABLES

EN VENTE POUR UTILISATION DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE BRITANNIQUE SUR LE BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR), L'ORGE, LES PÂTURAGES ET PARCOURS NATURELS, DANS LES TOURNESOLS TOLÉRANT AU TRIBÉNURON-MÉTHYLE (p.ex. les Tournesols ExpressSun<sup>MD</sup> SU7), ET LES TERRES EN JACHÈRES D'ÉTÉ, ET AVANT L'ENSEMENCEMENT DU BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR), L'ORGE, L'AVOINE, LES POIS DE GRANDE CULTURE, LES HARICOTS SECS, LES LENTILLES, LE SOYA ET LE CANOLA TOLÉRANT À LA SULFONYLURÉE (SU), SEULEMENT

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

**PRINCIPE ACTIF** : TRIBÉNURON-MÉTHYL 75 %

No D'HOMOLOGATION 33327 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**CONTENU NET** : 80 g à 10 kg

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX  
SENSIBILISANT POTENTIEL POUR LA PEAU

Albaugh LLC  
1525 NE 36th Street  
Ankeny, IA 50021 USA  
1-800-247-8013

Pour des informations médicales ou de traitement suite à une exposition à ce produit, appelez le 1-888-347-6732 (7 jours/semaine, 24 heures).

Pour obtenir des informations sur les déversements chimiques, les fuites, les incendies, les expositions ou les interventions en cas d'accident 24 heures sur 24, appelez CHEMTREC sans frais au 1-800-424-9300.

AD032625

## **MISES EN GARDE:**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

- AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX
- SENSIBILISANT POTENTIEL POUR LA PEAU
- PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INHALATION OU D'INGESTION OU D'ABSORPTION PAR LA PEAU.
- ÉVITER DE RESPIRER LE BROUILLARD OU LES VAPEURS DE PULVÉRISATION. UTILISER EN PRÉSENCE D'UNE VENTILATION SUFFISANTE.
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS.
- NE PAS CONTAMINER LES ÉTENDUES D'EAU
- PEUT IRRITER LA PEAU ET LES YEUX. NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER DURANT L'UTILISATION DE CE PRODUIT.
- SE LAVER À FOND AVEC DE L'EAU ET DU SAVON, APRÈS L'USAGE. ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'USAGE
- S'ASSURER DE BIEN SE LAVER AVEC DE L'EAU ET DU SAVON APRÈS AVOIR MANIPULÉ LE PRODUIT.

**NE PAS** appliquer par voie aérienne.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application. De plus, porter une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations.

**NE PAS** pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive au-delà de la zone à traiter est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

### **PREMIERS SOINS:**

#### **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

#### **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

#### **EN CAS D'INGESTION:**

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

#### **EN CAS D'INHALATION:**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Administrer un traitement symptomatique.

**MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :**

**TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section **MODE D'EMPLOI**.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

**ENTREPOSAGE:**

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr et sec, à l'écart des engrais, et des semences. Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant hermétiquement fermé.

**ÉLIMINATION:**

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé par la réglementation provinciale ou territoriale.
3. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**Cleat<sup>MD</sup>**

Herbicide Sélectif

GRANULÉS MOUILLABLES

EN VENTE POUR UTILISATION DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE BRITANNIQUE SUR LE BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR), L'ORGE, LES PÂTURAGES ET PARCOURS NATURELS, LES TOURNESOLS TOLÉRANT AU TRIBÉNURON-MÉTHYLE (p.ex. les Tournesols ExpressSun<sup>MD</sup> SU7), ET LES TERRES EN JACHÈRES D'ÉTÉ, ET AVANT L'ENSEMENCEMENT DU BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR), L'ORGE, L'AVOINE, LES POIS DE GRANDE CULTURE, LES HARICOTS SECS, LES LENTILLES, LE SOYA ET LE CANOLA TOLÉRANT À LA SULFONYLURÉE (SU), SEULEMENT

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

**PRINCIPE ACTIF:** TRIBÉNURON-MÉTHYL 75 %

No D'HOMOLOGATION 33327 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**CONTENU NET:** 80 g à 10 kg

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX  
SENSIBILISANT POTENTIEL POUR LA PEAU

Albaugh LLC  
1525 NE 36th Street  
Ankeny, IA 50021 USA  
1-800-247-8013

Pour des informations médicales ou de traitement suite à une exposition à ce produit, appelez le 1-888-347-6732 (7 jours/semaine, 24 heures).

Pour obtenir des informations sur les déversements chimiques, les fuites, les incendies, les expositions ou les interventions en cas d'accident 24 heures sur 24, appelez CHEMTREC sans frais au 1-800-424-9300.

AD032625

## **MISES EN GARDE:**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

- AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX
- SENSIBILISANT POTENTIEL POUR LA PEAU
- PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INHALATION OU D'INGESTION OU D'ABSORPTION PAR LA PEAU.
- ÉVITER DE RESPIRER LE BROUILLARD OU LES VAPEURS DE PULVÉRISATION. UTILISER EN PRÉSENCE D'UNE VENTILATION SUFFISANTE.
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS.
- NE PAS CONTAMINER LES ÉTENDUES D'EAU
- PEUT IRRITER LA PEAU ET LES YEUX. NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER DURANT L'UTILISATION DE CE PRODUIT.
- SE LAVER À FOND AVEC DE L'EAU ET DU SAVON, APRÈS L'USAGE. ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'USAGE.
- S'ASSURER DE BIEN SE LAVER AVEC DE L'EAU ET DU SAVON APRÈS AVOIR MANIPULÉ LE PRODUIT.

**NE PAS** appliquer par voie aérienne.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application. De plus, porter une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations.

**NE PAS** pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive au-delà de la zone à traiter est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

### **PREMIERS SOINS:**

#### **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

#### **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

#### **EN CAS D'INGESTION:**

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

#### **EN CAS D'INHALATION:**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** : Administrer un traitement symptomatique.

### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

**TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section **MODE D'EMPLOI**.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

### **RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS – LIRE AVANT L'EMPLOI**

Les arbres, arbustes, fleurs, fruits, légumes et autres végétaux utiles peuvent être endommagés ou détruits si l'on n'observe pas les recommandations suivantes : Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité de ceux-ci, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler et entrer en contact avec leurs racines.

Éviter que le brouillard de pulvérisation ne dérive vers les plantes utiles. Ne contaminer aucun plan d'eau, y compris l'eau d'irrigation destinée aux cultures.

### **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE**

Ne pas appliquer lorsqu'il vente fort.

Observer attentivement les instructions de nettoyage du pulvérisateur, car les résidus dans le réservoir peuvent causer des dommages aux cultures autres que le blé de printemps, le blé dur et l'orge. Immédiatement après l'usage, s'assurer de bien nettoyer pour éliminer tous les résidus sur l'outillage de pulvérisation. Bien nettoyer le réservoir, la pompe, les tuyaux, et la rampe à plusieurs reprises avec de l'eau propre après avoir enlevé les buses et les tamis. Laver ces pièces séparément. Laver toutes traces de résidus à l'extérieur du réservoir, des buses et de l'outillage de pulvérisation.

IL FAUT RESPECTER UN INTERVALLE MINIMUM DE 2 MOIS POUR LA REMISE EN CULTURE ENTRE L'APPLICATION DE CE PRODUIT ET LE SEMIS DE LA PROCHAINE CULTURE. Après 2 mois, on peut semer les cultures suivantes : canola, lin, luzerne.

NE PAS APPLIQUER CLEAT AVEC UN SUPPORT AUTRE QUE L'EAU OU AVEC UN ADDITIF AUTRE QUE CEUX QUI SONT SPÉCIFIÉS SUR CETTE ÉTIQUETTE.

Les autres supports peuvent accélérer la dégradation de ce produit et en réduire l'efficacité.

## **MODE D'EMPLOI**

### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Cleat supprime des certaines mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé ensemencé au printemps (incluant le blé dur), l'orge, les pâturages et parcours naturels, les tournesols tolérant au tribénuron-méthyle (p.ex. les Tournesols ExpressSun<sup>MD</sup> SU7) et dans les terres en jachère d'été et lorsqu'appliqué avant l'ensemencement aux champs destinés aux cultures du blé de printemps (incluant blé dur), l'orge, l'avoine, les lentilles, le soya, les haricots secs, les pois de grande culture et le canola tolérant à la sulfonilurée (SU).

Un temps chaud et humide favorise la croissance active des mauvaises herbes et intensifie l'activité de Cleat en maximisant l'absorption foliaire et l'effet par contact. Les mauvaises herbes endurcies par des conditions environnementales rigoureuses telles que le froid, la sécheresse ou une chaleur excessive peuvent ne pas être supprimées ou réprimées suffisamment, de sorte que la croissance peut reprendre. Cleat peut être appliqué seulement à l'aide d'un matériel de pulvérisation terrestre. Pour obtenir les meilleurs résultats, s'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes cibles.

Cleat arrête rapidement la croissance des espèces sensibles à son action. Toutefois, les symptômes typiques (décoloration) des mauvaises herbes en train de mourir peuvent ne pas devenir visibles avant 1 à 3 semaines suivant l'application, selon les conditions de croissance et la sensibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée de l'effet dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, de l'uniformité de la pulvérisation et des conditions de croissance. L'activité du mélange d'herbicides peut être ralentie par le froid ou la sécheresse après l'application.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol..

### **Zones tampons de pulvérisation:**

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette,
- l'utilisation d'un pulvérisateur à écran de protection à profil bas, qui fait en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les cultures, les fruits ou le feuillage

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres

sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture/Site	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :				
		Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat estuarien/marin d'une profondeur de :		Habitat terrestre
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	jachère d'été, blé (de printemps et dur), orge, avoine, pois de grande culture, lentilles, haricots secs, soya, canola tolérant à la sulfonilurée (SU), et tournesols tolérant au tribénuron-méthyle (p.ex. tournesols ExpressSun <sup>MD</sup> SU7)	0	0	S.O.	S.O.	3
	Pâturages et parcours naturels	1	0	S.O.	S.O.	4

S.O. = Sans objet (Des zones tampons de pulvérisation pour la protection des habitats estuariens/marins sont sans objet pour les utilisations homologuées uniquement dans les provinces des Prairies (Manitoba, Saskatchewan, Alberta) et à l'intérieur et la région de Peace River en Colombie-Britannique.)

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit pour les technologies d'application conventionnelles selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site Web Canada.ca.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Albaugh au 1-800-247-8013 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

## **SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS (INCLUANT LE BLÉ DUR) ET L'ORGE**

### **Cleat + 2,4-D Ester mélangé en réservoir:**

Appliquer Cleat à raison de 10 grammes par hectare avec l'herbicide 2,4-D Ester à raison de 412,5 grammes d'équivalent acide/ha (0,625 L/ha 2,4-D Ester 700).

### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES**

Amarante à racine rouge  
Anserine de Russie  
Bourse-à-pasteur (rosettes d'automne et jeunes pousses du printemps)  
Chardon de Russie  
Chardon des champs (suppression des parties aériennes)  
Chénopode blanc  
Crépis des toits (rosettes d'automne et jeunes pousses du printemps)  
Euphorbe à feuilles de serpolet  
Hélianthe annuel  
Kochia à balais (2<sup>e</sup> à 10<sup>e</sup> feuille)  
Laitue scariote  
Moutarde de l'Inde  
Moutarde des champs  
Neslie paniculée  
Radis sauvage  
Sagesse-des-chirurgiens (rosettes d'automne et jeunes pousses du printemps)  
Saponaire des vaches  
Sisymbre élevé  
Tabouret des champs (rosettes d'automne et jeunes pousses du printemps)  
Trèfle d'odeur  
Vélar d'Orient  
Vélar fausse giroflée

### **MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES**

Renouée liseron†

† La répression des mauvaises herbes est une réduction visible de la concurrence qu'elles exercent (réduction de leur population ou de leur vigueur) par rapport à une zone non traitée. Le degré de répression variera avec la taille de la mauvaise herbe et les conditions environnementales avant et après le traitement.

#### **PÉRIODE D'APPLICATION:**

Appliquer le mélange en réservoir du stade de la 3<sup>e</sup> feuille complète au moment qui précède l'apparition de la feuille étendard du blé (incluant le blé dur) et de l'orge, avant l'émergence de l'épi. Ne pas appliquer une fois que l'épi est apparu.

Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes pousses émergées en pleine croissance des mauvaises herbes qui ont moins de 10 cm de hauteur ou de largeur, et avant que le couvert végétal ne se referme. Les mauvaises herbes qui sortent de terre après le traitement ne seront pas supprimées.

Dans le cas de la renouée liseron, appliquer sur les plants EN PLEINE CROISSANCE du stade de la 1<sup>re</sup> à celui de la 3<sup>e</sup> feuille. Si le temps est sec, la répression peut être réduite. Les plantes qui ont dépassé le stade de la 3<sup>e</sup> feuille peuvent continuer à pousser après le traitement.

#### **REMARQUE:**

S'il pleut peu après l'application, la suppression peut être réduite. Le temps doit rester sec pendant au moins 4 à 6 heures après le traitement pour permettre au mélange en réservoir d'être absorbé par le feuillage des mauvaises herbes. Certaines conditions environnementales peuvent ralentir le séchage de la solution de pulvérisation sur le feuillage, par exemple une humidité relative élevée, un temps frais ou couvert, peut augmenter le délai d'absorption.

#### **SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES SUR LES JACHÈRES D'ÉTÉ**

Pour tous les traitements sur les jachères d'été, permettre un intervalle d'au moins 10 jours avant le labour. Seulement les mauvaises herbes sorties de terre durant l'application seront supprimées.

#### **CALENDRIER D'APPLICATION:**

##### **Cleat + l'Herbicide 2,4-D Ester**

Appliquer Cleat à raison de 10 grammes par hectare avec l'herbicide 2,4-D Ester à raison de 412,5 grammes/ha (0,625 L/ha 2,4-D ester LV-700).

Appliquer le mélange en réservoir au printemps en post-levée jusqu'au début du stade de floraison des mauvaises herbes cibles.

#### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:**

La sagesse des chirurgiens et le tabouret des champs (rosettes d'automne et jeunes pousses du printemps)

#### **SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ET DES GRAMINÉES SUR LES JACHÈRES ET AVANT L'ENSEMENCEMENT DU BLÉ DE PRINTEMPS,**

**(INCLUANT LE BLÉ DUR), DE L'ORGE, L'AVOINE, LES POIS DE GRANDE CULTURE, LES HARICOTS SECS, LES LENTILLES, LE SOYA ET LE CANOLA TOLÉRANT À LA SULFONYLURÉE (SU)**

Pour tous les traitements sur les jachères d'été, permettre une intervalle d'au moins 10 jours entre le traitement et le travail au sol.

On peut semer le blé (de printemps ou le blé dur), l'orge, l'avoine, les haricots secs, les pois de grande culture, les lentilles, le soya, ou le canola tolérant à la sulfonyleurée (SU) dans les 24 heures après l'application de Cleat.

**Appliquer Cleat à raison de 10 g/ha en mélange à réservoir avec un des herbicides d'association suivants et adjuvant (si nécessaire), dans un volume de solution de pulvérisation de 55 à 110 L/ha.**

Herbicide d'association	Taux d'application	Stade d'application	Mauvaises herbes Supprimée	Mauvaises herbes Réprimée*
Glyphosate (présent sous formes de sel de potassium, sel d'isopropylamine ou sel de trimethylsulfonium)	450 g é.a./ha	Jusqu'à 8 cm	Crépis des toits, Petite herbe à poux, Vergerette du Canada	
		Jusqu'à 15 cm	Amarante à racine rouge, Blé spontané, Brome des toits, Chardon à Russie, Chénopode blanc, Canola spontané (incluant les variétés de canola tolérant au glyphosate), Folle avoine, Ivraie de Perse, Kochia à balais, Lin spontané, Moutarde des champs, Orge spontanée, Ortie royale, Pissenlit Renouée persicaire, Sétaire géante, Sétaire verte, Tabouret des champs	
		Jusqu'à 3 feuilles	Renouée liseron, Saponaire des vaches	
		Rosette		Chardon des champs
Glyphosate	270 g é.a./ha	Tous les	Canola spontané	

(présent sous formes de sel de potassium, sel d'isopropylamine, ou sel de trimethylsulfonium) plus Agral 90 <sup>†</sup>	0,35% v/v	stades	(incluant les variétés de canola tolérant au glyphosate)	
		Jeunes pousses et rosettes (sans floraison)		Crépis des toits
		Jusqu'à 10 cm	Chénopode blanc, Kochia à balais	Amarante à racine rouge, Soude roulante
		Jusqu'à 8 cm	Blé spontané, Folle avoine(1 à 3 feuilles), Moutarde des champs, Orge spontanée, Renouée liseron (1 à 3 feuilles), Renouée persicaire, Setaire verte, Tabouret des champs	
Glyphosate (présent sous formes de sel de potassium, sel d'isopropylamine, ou sel de trimethylsulfonium) plus Agral 90 <sup>†</sup>	360 g é.a./ha 0,35% v/v	Rosettes (sans floraison)	Pissenlit (parties aériennes)	Chardon des champs (parties aériennes)
Glyphosate (présente sous formes de sel de potassium, sel d'isopropylamine, sel d'ammonium) + L'Herbicide InStep <sup>MC</sup>	450 g é.a./ha + 36,5 à 117 mL/ha	Jusqu'à 8 cm	Crépis des toits, petite herbe à poux, vergerette du Canada	Matricaire inodore
		Jusqu'à 15 cm	Amarante à racine rouge, blé spontané, brome des toits, soude roulante, chénopode blanc, folle avoine, ivraie de perse, kochia à balais, lin spontané, moutarde des champs, orge spontané, canola spontané (incluant les variétés de canola tolérant au glyphosate), ortie royale, pissenlit, renouée persicaire,	

			sagesse des chirurgiens, sétaire géante, sétaire verte, tabouret des champs	
		Jusqu'à 3 feuilles	Saponaire des vaches, renouée liseron	
		Rosette		Chardon des champs, lychnide blanc
Glyphosate (présente sous formes de sel de potassium, sel d'isopropylamine, sel d'ammonium) + InStep + Agral <sup>MD</sup> 90 <sup>†</sup>	270 g é.a./ha + 36,5 à 117 mL/ha + 0,35% v/v	Tous les stades	Canola spontané (incluant les variétés de canola tolérant au glyphosate)	
		Jeunes pousses et rosettes		Crépis des toits
		Jusqu'à 8 feuilles	Blé spontané, folle avoine (1 à 3 feuilles), moutarde des champs, orge spontanée, renouée liseron (1 à 3 feuilles), renouée persicaire, sétaire verte, tabouret des champs	
		Jusqu'à 10 cm	Chénopode blanc, Kochia à balais	Amarante à racine rouge, Soude roulante
Glyphosate (présente sous formes de sel de potassium, sel d'isopropylamine, sel d'ammonium) + InStep + Agral 90 <sup>†</sup>	360 g é.a./ha + 36,5 à 117 mL/ha + 0,35% v/v	Rosettes (sans floraison)	Pissenlit (parties aériennes)	Chardon des champs (parties aériennes)

\*La répression des mauvaises herbes est une réduction visible de la concurrence qu'elles exercent (réduction de leur population ou de leur vigueur) par rapport à une zone non traitée. Le degré de répression variera avec la taille de la mauvaise herbe et les conditions environnementales avant et après le traitement.

†Agral 90 agent mouillant et tensioactif non ionique liquide ou Agral 90 un mouillant et adhésif non ionique

On peut semer le blé (de printemps ou le blé dur), l'orge, l'avoine, les haricots secs, les pois de grande culture, les lentilles, le soya ou le canola tolérant à la sulfonylurée (SU) dans les 24 heures après l'application de **Cleat** + Glyphosate ou **Cleat** + InStep + glyphosate.

Les variétés de haricots secs peuvent varier dans leur tolérance aux herbicides, y compris à Cleat. Étant donné que toutes les espèces de haricots secs n'ont pas été testées pour leur tolérance à Cleat, la première utilisation de Cleat devrait se faire sur une petite section de chaque variété pour confirmer la tolérance avant l'utilisation comme pratique régulière sur toute la champ. S'enquérir auprès de votre fournisseur de semences pour plus de détails sur la tolérance de variétés spécifiques de haricots secs communs envers Cleat.

### **LES TOURNESOLS TOLÉRANT AU TRIBÉNURON-MÉTHYLE (P.EX. LES TOURNESOLS EXPRESSSUN<sup>MC</sup> SU7)**

#### **CLEAT et HASTEN<sup>MD</sup> NT adjuvant pour solution de pulvérisation pour la suppression du chénopode blanc et la répression de la renouée liseron.**

Appliquer Cleat à raison de 10 g/ha et Hasten NT adjuvant pour solution de pulvérisation à raison de 0,5% v/v (5L par 1000 L de l'eau) quand les tournesols tolérant au tribenuron-méthyle (p.ex. les tournesols ExpressSun<sup>md</sup> SU7) se trouvent entre les stades de 2 à 8 feuilles, pour la suppression du chénopode blanc jusqu'au stade de 9 feuilles, et la répression de la renouée liseron entre les stades de 1 à 6 feuilles. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins de 55 L/ha.

CLEAT à raison de 10 g/ha et HASTEN NT adjuvant pour solution de pulvérisation à raison de 0,5% v/v	
Mauvaises Herbes Supprimées	Mauvaises Herbes Réprimées
Chénopode blanc	Renouée liseron

#### **CLEAT et l'Herbicide Assure<sup>MD</sup> II et l'Adjuvant Merge<sup>MD</sup> à raison de 0,5 à 1,0 % v/v (0,5 à 1,0 litres par 100 litres de solution de pulvérisation) ou agent tensio-actif SURE-MIX<sup>MD</sup> à raison de 0,5% v/v (0,5 litres par 100 litres de solution de pulvérisation) pour la suppression et la répression des mauvaises herbes graminées et à feuilles larges énumérées ci-dessous.**

Appliquer **CLEAT** à raison de 10 g/ha et de l'herbicide Assure II aux taux étiquetés, plus l'adjuvant Merge à raison de 0,5 à 1,0 % v/v (0,5 à 1,0 litres par 100 litres de solution de pulvérisation) ou agent tensio-actif SURE-MIX<sup>MD</sup> à raison de 0,5% v/v (0,5 litres par 100 litres de solution de pulvérisation) sur le tournesol tolérant au tribenuron-méthyle (par exemple ExpressSun<sup>MD</sup> tournesols SU7) au stade de 2 à 8 feuilles et au stade de la feuille des graminées et mauvaises herbes à feuilles larges indiquées ci-dessous. L'application doit être effectuée en utilisant un volume de pulvérisation minimal de 55 L/ha.

CLEAT à raison de 10 g /ha + Herbicide Assure II aux taux étiquetés plus adjuvant Merge à raison de 0,5 à 1,0 % v/v ou agent tensio-actif Sure-Mix (0,5% v / v)	
Mauvaises Herbes Supprimées	Mauvaises Herbes Réprimées
Chénopode blanc	Renouée liseron

Plus toutes les mauvaises herbes selon les taux d'utilisation indiqués sur l'étiquette d'herbicide Assure II.

NE PAS récolter les tournesols dans les 70 jours suivant l'application.

### PÂTURAGES ET PARCOURS NATURELS

Pour la suppression tout au long de la saison des mauvaises herbes à feuilles larges dans les pâturages et parcours naturels, appliquer **CLEAT** à raison de 10 ou 20 g/ha avec un agent tensioactif non-ionique à 0,2% v/v (2 L par 1000 L d'eau) aux mauvaises herbes à feuilles larges dans le stade de bouton précoce au stade de préfloraison, dans un volume de solution de pulvérisation minimum de 55 L/ha. Utiliser un maximum de 20 grammes de **CLEAT** par hectare par année.

### LES MAUVAISES HERBES

Taux d'application (grammes par hectare)	Suppression pour toute la saison
10	Renoncule âcre et crépis des toits
20	Pissenlit, lychnide blanc et tanaïsie vulgaire

NOTE: On peut faire paître le bétail sans restrictions après le traitement.

### INSTRUCTIONS :

1. Ajouter un tiers du volume d'eau nécessaire dans le réservoir du pulvérisateur.
2. Tout en faisant fonctionner l'agitateur, ajouter le Cleat.
3. Lorsque Cleat est complètement en suspension, ajouter la quantité requise des produits d'association.
4. Instructions particulières aux mélanges en réservoir :

Cleat + 2,4-D ester : Une fois Cleat est complètement en suspension, ajouter la quantité requise de 2,4-D ester tout en maintenant l'agitation. Ne pas ajouter d'agent tensioactif.

#### Cleat + Glyphosate:

Une fois que Cleat est complètement en suspension, ajouter la quantité requise de glyphosate comme indiqué dans les tableaux TAUX ET CALENDRIER D'APPLICATION. Une fois que les herbicides sont complètement en suspension, ajouter Agral 90 agent mouillant et tensioactif non ionique liquide ou Agral 90 un mouillant et adhésif non ionique à raison de 3,5 L /1000 L de solution de pulvérisation (0,35%v/v) si nécessaire.

Cleat + InStep + Glyphosate : Une fois que Cleat est complètement en suspension, ajouter la quantité requise de l'InStep et ajouter la quantité requise de glyphosate comme indiqué dans les tableaux TAUX ET CALENDRIER D'APPLICATION. Une fois que les herbicides sont complètement en suspension, ajouter Agral 90 agent mouillant et tensioactif non ionique liquide ou Agral 90 un mouillant et adhésif non ionique à raison de 3,5 L /1000 L de solution de pulvérisation (0,35%v/v) si nécessaire.

5. Ajouter le reste de l'eau. Si un agent antimousse est nécessaire, l'ajouter en dernier.
6. Utiliser un volume de pulvérisation minimum de 55 L/ha.

7. Pour les mélanges subséquents, réduire la quantité de solution restant dans le réservoir à 10 % ou moins du volume initial avant de recommencer l'opération à l'étape 1. Si cela est impossible, délayer Cleat dans une petite quantité d'eau (5 à 10 L) de façon à former une bouillie avant de l'ajouter au réservoir.

Une agitation continue est nécessaire pour maintenir les constituants du mélange en réservoir avec Cleat en suspension. Si on a laissé reposer la préparation pendant un certain temps, bien l'agiter pour remettre les constituants en suspension avant la pulvérisation. Utiliser la préparation de l'Herbicide Cleat dans les 24 heures afin d'éviter que le produit ne se dégrade.

#### **INTERVALLE DE REMISE EN CULTURE MINIMUM ET ROTATION DES CULTURES :**

Il faut respecter un intervalle de remise en culture minimum de 2 mois après l'application de ce produit. On peut semer les cultures suivantes deux mois après avoir appliqué le mélange en réservoir avec Cleat + 2,4-D Ester : canola, lin, lentilles et luzerne.

#### **ÉQUIPEMENTS ET VOLUMES D'ÉPANDAGE :**

Appliquer le mélange uniformément uniquement à l'aide d'un matériel de pulvérisation terrestre correctement étalonné. S'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes cibles et d'effectuer une pulvérisation uniforme. On recommande d'utiliser des buses à jet plat en éventail (volume de pulvérisation minimum de 55 litres par hectare). Utiliser des tamis de filtration de 50 mailles ou plus (métal ou nylon).

Une agitation continue est nécessaire pour maintenir le mélange en suspension. Pulvériser uniformément et éviter les chevauchements. Fermer la rampe de pulvérisation lorsqu'on démarre, tourne, ralentit ou arrête pour éviter d'endommager la culture en raison d'une application excessive.

Réduire la dérive de la solution de pulvérisation en employant un grand volume d'eau, une faible pression, de grosses gouttelettes et des jets directionnels.

#### **NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :**

Il est difficile d'enlever toute trace de l'herbicide 2,4-D ester d'un pulvérisateur. Par conséquent, on ne doit pas utiliser un pulvérisateur ayant servi à appliquer cet herbicide pour traiter des cultures sensibles à cet herbicide. La marche à suivre ci-dessous permet d'enlever les résidus de Cleat dans le pulvérisateur.

1. Vider le réservoir; puis rincer le réservoir, la rampe et les boyaux avec de l'eau propre pendant au moins 10 minutes pour enlever tous les résidus visibles.
2. Remplir le réservoir d'eau propre et y ajouter un litre d'ammoniaque à usage domestique (contenant un minimum de 3% d'ammoniaque) par 100 litres d'eau. Faire passer la solution de nettoyage dans le réservoir et les tuyaux flexibles pendant au moins 15 minutes. Vider le réservoir.
3. Répéter l'étape 2.
4. On doit enlever les buses et les filtres pour les nettoyer séparément. Pour enlever toute trace d'ammoniaque, rincer le réservoir, les boyaux et la rampe à fond avec de l'eau propre.
5. Éliminer les rinçures du réservoir conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

**ATTENTION :** Ne pas utiliser d'ammoniaque avec de l'eau de javel. Le mélange de ces deux produits entraîne l'émanation d'un gaz à odeur de moisissure et de chlore qui peut occasionner

une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement à l'intérieur d'un bâtiment.

### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:**

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que Cleat est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Cleat et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner Cleat ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec le représentant local de Albaugh au 1 800 247-8013.

### **MISES EN GARDE À PRENDRE POUR L'UTILISATION DU PRODUIT :**

Les variétés de blé et d'orge enregistrées ont montré une tolérance acceptable à Cleat. Se renseigner auprès d'Albaugh à propos de la tolérance des diverses cultures avant d'utiliser le produit sur des variétés non enregistrées.

Ne pas appliquer dans les champs irrigués où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures.

Ne pas contaminer les eaux d'irrigation.

Utiliser un maximum de 10 grammes de Cleat par hectare par année (20 grammes par hectare pour des pâturages et parcours naturels).

Ne pas utiliser sur les sols très variés comportant de grandes étendues de gravier ou de sable, des côtes dénudées ou des dépôts calcaires.

Ne pas appliquer aux champs où le blé de printemps, le blé dur ou l'orge sont destinés aux contre-ensemencement avec des légumineuses ou des graminées afin de ne pas endommager le fourrage.

Les applications de Cleat sur des champs où seront plantés le blé de printemps, le blé dur, l'orge, l'avoine, les pois de grande culture, les lentilles, le soya et le canola tolérant à la sulfonylurée (SU) qui sont éprouvés par des conditions difficiles telles que la sécheresse, les sols peu fertiles ou salins, les sols saturés d'eau (sols qui ont atteint ou sont prêts d'atteindre la capacité maximale de rétention d'eau), les maladies ou les attaques d'insectes peuvent entraîner des dommages aux cultures. La sécheresse, les maladies ou les ravages occasionnés par les insectes après l'application peuvent également endommager les cultures ou en réduire la qualité ou le rendement.

Ne pas utiliser la terre des champs traités pour les pelouses, les jardins ou le remblai.

Certaines conditions telles qu'un temps frais prolongé ou un écart prononcé de la température entre le jour et la nuit survenant juste avant ou peu après le traitement peuvent entraîner un jaunissement ou un arrêt de croissance temporaire de la culture.

La suppression des mauvaises herbes poussant dans les traces de roues peut être réduite si Cleat est appliqué lorsque le temps est sec et qu'il y a beaucoup de poussière.

### **ENTREPOSAGE:**

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr et sec, à l'écart des engrais, et des semences. Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant hermétiquement fermé.

### **ÉLIMINATION:**

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé par la réglementation provinciale ou territoriale.
3. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Cleat et InStep sont des marques de commerce d'Albaugh, LLC. Toutes les autres marques sont des marques de commerce de leurs sociétés respectives.